

OÉmission : 05-10-2020

Mise à jour : 10-11-2020

Directive ministérielle DGPPFC-022.REV1

Catégorie(s) :
✓ Adoption
✓ Délestage
✓ Évaluation

Plan de réorganisation et de délestage des services en adoption internationale selon les paliers d'alerte des établissements

Cette directive remplace la directive DGPPFC-022 émise le 5 octobre 2020

Expéditeur : Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés (DGPPFC)



Destinataire : CIUSSS, CISSS et CHU Ste-Justine

- Direction protection de la jeunesse
- Direction programme jeunesse

Directive DGPPFC-022.REV1

Objet :	Services maintenus et réorganisés en adoption internationale selon les paliers d'alerte des établissements en situation de COVID
Principe :	N/A
Mesures à implanter :	Des modifications ont été apportées au plan de réorganisation des services en adoption internationale pour le maintien de certaines activités en palier orange et rouge . Les changements sont mis en surbrillance jaune dans le document en annexe.

Coordonnées des secteurs et des personnes ressources

Notes importantes :

N/A

Direction ou service ressource :	Secrétariat à l'adoption internationale 514 873-5226 adoption.quebec@msss.gouv.qc.ca
Documents annexés :	✓ Plan de réorganisation des activités ✓ Liste des services essentiels- Adoption internationale

Nous ne pouvons vous garantir que vous avez en main la dernière version de la présente directive. Pour consulter les directives émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux visitez le :

msss.gouv.qc.ca/directives

La sous-ministre adjointe,
Original signé par
Chantal Maltais

Lu et approuvé par
Vincent Lehouillier pour
La sous-ministre
Dominique Savoie